Division de l'investissement, des sciences et de la technologie (DIST)

Recherche et développement dans l'industrie canadienne, 2011

Organismes industriels sans but lucratif

Confidentiel une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please call 1-877-992-3999. Veuillez corriger au besoin les coordonnées

	de la compagnie.
0001	Raison sociale
8000	Prénom de la personne-ressource
0028	Nom de la personne-ressource
0021	Titre de la personne-ressource
0004	Adresse (numéro et nom de rue)
0005	Ville
0006	Province/terrifoite Code postal
0052	Pays

RENSEIGNEMENTS POUR LE RÉPONDAN

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, leis tévisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

Pourquoi nous menons cette enquête

Cette enquête recueille des données essentielles à la production de renseignements statistiques pertinents permettant de suivre les activités scientifiques et technologiques au Canada et d'appuyer l'élaboration des politiques relatives aux sciences et à la technologie Vos données permettront la planification et l'évaluation des programmes visant à stimuler la recherche et développement (R-D) ainsi que la totalisation de données nationales sur les dépenses et le personnel en matière de R-D scientifique. Les résultats de cette enquête seront diffusés dans les publications « Recherche et développement industriels » (nº 88-202-X au catalogue) et CANSIM 358-0024 et 358-0161.

Les renseignements que vous fournissez pourraient être utilisés par Statistique Canada à d'autres fins statistiques ou pour la recherche.

Confidentialité

La Loi sur la statistique protège confidentialité de l'information recueillie par Statistique Cana

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la fin du questionnaire.

Période de déclaration et couverture

Ce questionnaire doit être rempli pour l'année financière se terminant en 2011. Ne pas tenir compte des opérations étrangères. Veuillez déclarer tous les montants en milliers de dollars canadiens.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait les combiner avec les renseignements provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique.

Veuillez remplir un questionnaire distinct pour chaque société menant des activités de recherche et développement (R-D) au Canada.

- Si vos dossiers ne permettent pas de faire une déclaration distincte, veuillez consulter la question 1.b) pour de plus amples directives.
- Si votre société effectue de la R-D, vous devez répondre à toutes les questions.
- Si votre société n'effectue pas de R-D mais finance des activités de R-D, vous devez répondre aux questions 2 à 8, 12 à 15 et remplir la section Information de la personne-ressource.

Pour plus d'information, consultez la section Information et définitions à la fin du questionnaire.

Veuillez retourner le questionnaire rempli dans les 30 jours suivant sa réception.

5-5300-404.2 : 2012-05-09 SQC/SAT-465-60041



RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE

Version électronique du questionnaire : En vue de réduire l'utilisation du papier et de répondre aux besoins des répondants, Statistique Canada a mis au point un mode de réponse par Internet pour que vous puissiez remplir votre questionnaire en ligne. Si vous souhaitez fournir vos données par voie électronique, composez le 1-800-972-9692.

Éviter les rappels : Pour éviter que l'on vous rappelle à des fins de vérification, indiquez « 0 » (zéro) à la ligne du total des questions qui ne s'appliquent pas aux activités de votre entreprise. De plus, si votre entreprise a connu un changement important dans les dépenses ou le financement de la R-D, veuillez en indiquer la raison dans la section « Raisons des variations importantes ».

	AV
DONNÉES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉ	ÉS (QUESTIONS 1 ET 2)
1. a) ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT EN 2011 Année Mois Jour Du : Au : 204 2 0 b) Veuillez fournir le numéro de TPS (numéro d'entreprise) de l'organis et/ou des paiements en science et technologie dans ce questionnai	
0009	
2. DÉPENSES TOTALES DE CET ORGANISME EN 2011	milliers de \$CAN) 000 \$

DEFINITION	DE LA R-D
------------	-----------

La recherche et développement (R-D) consiste en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement est l'activité entreprise pour appliquer les résultats des recherches ou d'autres connaissances scientifiques à la création de produits pu procédés nouveaux ou nettement améliorés. S'il réussit, le développement se traduira généralement en produits ou procédes qui représentent une amélioration à la fine pointe de la technologie qui pourraient être brevetés.

3.	A effectué de la R-D en 2011	³¹⁰ 1 Oui	³ Non	
4.	Projette d'effectuer de la R-D en 2012	³¹¹ Oui	³ Non	
5.	Prévoit effectuer de la R-D en 2013	³¹² 1 Oui	³ Non	
	i vous avez répondu OUI à l'une de ces			

Page 02 5530404022

DONNÉES SUR LA R-D EFFECTUÉE - DÉPENSES, PERSONNEL

6. **DÉPENSES AU CANADA POUR LA R-D EXÉCUTÉE <u>AU SEIN</u> DE CET ORGANISME** (le total des dépenses de R-D de 2011 doit correspondre au total des questions 8, 9, 10 et 11).

	Effectuées en 2010	Effectuées en 2011	Planifiées pour 2012	Prévues pour 2013		
		(milliers	de \$CAN)			
Dépenses courantes	Dépenses courantes					
Salaires et traitements*	504	501	502	000 \$		
Autres dépenses courantes**	514	511 000 \$	512	513 000 \$		
Total, dépenses courantes	524	521	522 000 \$	523		
Dépenses en immobilisations		C	2			
Terrains	534	531	532	533		
Bâtiments	544	541 000 \$	542	543		
Matériel et autre	554	551	552	553		
Total, immobilisations	564	000 \$	562	563		
Total	574 000 \$	571	572	573		

^{*} Inclure les avantages sociaux des personnes effectuant de la R-D.

Page 03 5530404032

^{**} Inclure les contrats de services nécessaires à l'exécution de la R-D (p. ex., les contrats octroyés pour le forage nécessaire à la R-D concernant le pétrole pétrole brut). Exclure les contrats de travaux de R-D mêmes; ceux-ci doivent être déclarés à la question 12. Exclure la dépréciation des immobilisations.

7. PERSONNEL DE CET ORGANISME AFFECTÉ À LA R-D EN 2011 (équivalent temps pleins*).

Pour les définitions du personnel affecté à la R-D, consultez la section Information et définitions à la fin du questionnaire.

*Équivalent temps plein (ETP) – La R-D peut être effectuée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour calculer l'effort total voué à la R-D en fait de maind'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : quatre scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les trois autres seulement le quart de leur temps, dans ce cas : ETP = 1 + 1/4 + 1/4 = 1.75 scientifiques.

	Équivalents temps plein*
a) Total du personnel de R-D par profession	
Scientifiques et ingénieurs	0
Administrateurs de la R-D	W ²
Professionnels total :	320
Techniciens et technologues**	324
Personnel de soutien administratif***	325
Total du personnel de soutien technique et administratif :	323
Total (cellules 320 + 3	326
b) Personnel professionnel de R-D selon le niveau de scolarité	
Sans diplôme collégial ou universitaire	327
Avec un diplôme collégial	328
Avec un grade universitaire : Baccalaureat	329
Maîtrise	330
Doctorat	331
Total (correspondant à la cellule 3	332 332
c) Personnel de soutien technique et administratif à la R-D selon le niveau de scolarité	
Sans diplôme collégial ou universitaire	333
Avec un diplôme collégial	334
Avec un grade universitaire : Baccalauréat	335
Maîtrise	336
Doctorat	337
Total (correspondant à la cellule 3	338 338 338 338 338 338 338 338 338 338

RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX SUR LA R-D EXÉCUTÉE <u>AU SEIN</u> DE CET ORGANISME EN 2011 (les dépenses doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.).

- Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez inclure la province ou le territoire le plus proche. **Équivalent temps plein (ETP) –** Voir la définition à la question 7.

	Dépense	s de R-D	Personr	nel de R-D
Province ou territoire où la R-D a été effectuée*	Courantes	En immobilisations	Professionnel	Personnel de soutien technique et administratif
	(milliers	de \$CAN)	(équivalent	temps plein)**
a) Terre-Neuve-et-Labrador	701 000 \$	711 000 \$	721	730
b) Île-du-Prince-Édouard	702	712 000 \$	722	732
c) Nouvelle-Écosse	703	713 000 \$	13 0	733
d) Nouveau-Brunswick	704 000 \$	714	74	734
e) Québec	792 000 \$	793	794	795
f) Ontario	796	797 000 \$	798	799
g) Manitoba	709	000 \$	729	739
h) Saskatchewan	741	751 000 \$	761	771
i) Alberta	742 000 \$	752 000 \$	762	772
j) Colombie-Britannique	748 000 \$	753 000 \$	763	773
k) Yukon	780 000 \$	781 000 \$	782	783
I) Territoires du Nord-Quest	784 000 \$	785	786	787
m) Nunavut	788 000 \$	789 000 \$	790	791
Total (égal aux dépenses de R-D de 2011 déclarées à la question 6 (cellules 521 et 561) et au personnel de R-D en 2011 déclaré à la question 7. a) (cellules 320 et 323)	745	755	765	775

EMPLACEMENT DES ACTIVITÉS EN R-D

9. POUR L'ANNÉE 2011, VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE POUR CHAQUE EMPLACEMENT DE CODE POSTAL OÙ DE LA R-D EST EFFECTUÉE, indiquer le code postal, la valeur (en milliers de dollars canadiens) du total des dépenses de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 6, cellule 571) et le nombre d'équivalents temps plein du personnel de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 7, cellule 326).

Si vous comptez plus de cinq emplacements de code postal, veuillez remplir la grille pour les quatre emplacements ayant les dépenses de R-D les plus élevées et déclarer le reste des dépenses de R-D et du personnel de R-D de votre société dans la cinquième ligne.

** Équivalent temps plein (ETP) – Voir la définition à la question 7.

	Code postal	Total des dépenses de R-D (milliers de \$CAN)	Total des équivalents temps plein*
1.	340_1	341_1 000 \$	342_1
2.	340_2	341_2	342_2
3.	340_3	341_3	342_3
4.	340_4	341_4	
5.	340_5	341_5	842_5

Dans le cas de projets de R-D qui sont effectués à plus d'un emplacement, déclarer les dépenses et le personnel de R-D à l'emplacement de code postal principal, c'est-à-dire à celui ou est engage la plus grande partie des dépenses. Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez indiquer la province ou le territoire le plus proche.

SOURCES DE FINANCEMENT

10. SOURCES DE FINANCEMENT DE LA R-D EXÉCUTÉE AU SEIN DE CET ORGANISME EN 2011

XO		Canadiennes	Étrangères
		(milliers	de \$CAN)
a) Fonds de cet organisme (ex. : intérêts et autres re	venus)	801	811 000 \$
b) Fonds des sociétés membres (cotisations annuelle	es, subventions à l'avancement t	echnologique)	
Nom des sociétés (l'appellation) égale intégrale en lettres moulées)	N° de TPS (NE)	(milliers	de \$CAN)
802_1	807_1	803_1	804_1
802_2	807_2	803_2	804_2
802_3	807_3	803_3	804_3
Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 13)	Total partiel b)	810 000 \$	819 000 \$

La question 10 continue sur la prochaine page >

Page 06 5530404062

Question 10 – Suite)				
			Canadi	ennes
			(milliers d	le \$CAN)
c) Administration fédérale dans le cadre de Subventions à autres subventions (<i>Exclure les fonds ou crédits d'impôt p</i>			provenant d	e toutes
Industrie Canada : Programme de partenariats technolog pour l'aérospatiale et la défense	jiques / Initiative stratégique		821	000
Conseil national de recherches du Canada : Programme	d'aide à la recherche industrie	elle	822	000
Agence de promotion économique du Canada atlantique		0	88	000
Développement économique Canada (région du Québec)	· W	824	000
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada		(6,1,	825	000
Autres programmes de subventions (veuillez préciser):	883_1		884_1	000
(veuillez préciser) :	883_2		884_2	000
Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 13)		Total partiel c)	820	000
d) Contrats de R-D du gouvernement fédéral canadien et la du gouvernement fédéral canadien (Exclure les fonds ou crédits d'impôt provenant d'encouragement	X_{i}	eulement de tout au	tre contrat	
Ministères contractants : (Les paiements sont souvent et Services gouvernementaux Canada : veuillez dons pré	effectués au nom d'autres mir		publics	
Agence spatiale canadienne			831	000
Défense nationale			832	000
Environnement Canada			839	000
Autres contrats (veuille≱ préciser) :	887_1		833_1	000
Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 13)		Total partiel d)	830	000
 e) Administration provinciale : (subventions et contrats) (Exclure les fonds ou crédits d'impôt provenant d'encouragemen 	ts fiscaux)			
	ts fiscaux) 888_1		889_1	000
(Exclure les fonds ou crédits d'impôt provenant d'encouragemen	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		889_1 889_2	000

La question 10 continue sur la prochaine page >

Page 07 5530404072

Nom des soc	D effectués pour le compte d'autres iétés égale intégrale en lettres moulées)	sociétés N° de TPS (NE) 873_1	(milliers	s de \$CAN)
(l'appellation l			864_1	865_1
		873_1	864_1	
63_2				000
		873_2	864_2	865_2
63_3		873_3	864_3	465_8
. , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		850	000
i vous avez besoin de a section Commentair	e plus d'espace, veuillez utiliser es (page 13)	Total partiel f		000
g) Contrats de F	R-D d'organismes sans but lucratif d	u secteur privé		
Nom des orga	anismes égale intégrale en lettres moulées)	N° de TPS (NE)	(milliers	s de \$CAN)
74_1		875_1	876_1	877_1
74_2		875_2	876_2	877_2
74_3		875_3	876_3	877_3
li vous avez hesoin de	plus d'espace, veuillez utiliser		878	879
a section Commentain		Total partiel g		
h) Autres organis	mes (universités, gouve nement étrar	nger, etc.) Total partiel h)		882
			Canadiennes	Étrangères
			(milliers	s de \$CAN)
	Son	nme des totaux partiels (a à h	890	895
-	Total (correspondent a	au total des dépenses de 2011	800	

TYPE DE SCIENCE

11. VEUILLEZ INDIQUER DANS QUELS DOMAINES SCIENTIFIQUES VOUS AVEZ EXÉCUTÉ DE LA R-D EN 2011

* Équivalent temps plein (ETP) – La R-D peut être exécutée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour connaître l'effort total voué à la R-D en fait de maind'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : quatre scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les trois autres n'y consacrent que le quart de leur temps, alors : ETP = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 1.75 scientifiques.

			Total des dépenses de R-D	Personnel de R-D
			(milliers de \$CAN)	(équivalents temps plein)*
a)	Sci	ences exactes et naturelles	^	
	i)	Mathématiques (1.01**)	905	906
	ii)	Sciences informatiques et de l'information (1.02.01 et 1.02.02) (exclure logiciels)	998	999
	iii)	Sciences physiques (1.03**)	911 000 \$	912
	iv)	Chimie (1.04**)	913 000 \$	914
	v)	Sciences de la terre et de l'environnement (1.05**)	305 000 \$	916
	vi)	Biologie (1.06**)	917 000 \$	918
	vii)	Autres sciences naturelles (1.07**)	919 000 \$	920
b)	Gér	nie et technologie		
	i)	Génie civil (2.01**)	921 000 \$	922
	ii)	Génie et technologie du logiciel (1.02 03 et 2.02.09)	965 000 \$	966
	iii)	Génie électrique, génie électronique et technologie de l'information (2.02.01 à 202.08)	967	968
	iv)	Génie mécanique (2.03**)	925 000 \$	926
	v)	Génie chimique (2.04**)	927 000 \$	928
	vi)	Génie des matériaux (2.05**)	929 000 \$	930
	vii)	Génie médical (2.06**)	931 000 \$	932
	viii)	Génie de l'environnement (2.07**)	933 000 \$	934
	ix)	Biotechnologie de l'environnement (2.08**)	935 000 \$	936
	x)	Biotechnologie industrielle (2.09**)	937 000 \$	938
	xi)	Nanotechnologie (2.10**)	939 000 \$	940
	xii)	Autres domaines du génie et des technologies (2.11**)	941 000 \$	942

La question 11 continue sur la prochaine page >

Page 09 5530404092

(Que	stion 11 – Suite)				
		Total des dépenses de R-D	Personnel de R-D		
		(milliers de \$CAN)	(équivalents temps plein)*		
c) Sciences médicales et de la santé					
i	i) Médecine fondamentale (3.01**)	943 000 \$	944		
i	ii) Médecine clinique (3.02**)	945 000 \$	946		
i	iii) Sciences de la santé (3.03**)	947 000 \$	948		
i	iv) Biotechnologie médicale (3.04**)	949 000 \$	950		
١	v) Autres sciences médicales (3.05**)	1103 000 \$	1104		
d) :	Sciences agronomiques		V.		
i	i) Agriculture, foresterie et pêches (4.01**)	951	952		
i	ii) Sciences animale et laitière (4.02**)	953	954		
i	iii) Science vétérinaire (4.03**)	955 000 \$	956		
i	iv) Biotechnologie agricole (4.04**)	957 000 \$	958		
,	v) Autres sciences agronomiques (4.05**)	959 000 \$	960		
Tota	al (correspondant aux dépenses en R-D et au personnel en R-D de 2011 inscrits aux questions 6 (cellule 571) et 7.a) (cellule 326)	961 000 \$	962		

^{**} Ces chiffres représentent les codes de l'Agence du revenu du Canada, dans le Guide pour le formulaire T661 (Annexe 1), T4088(F) Rév. 08. Pour obtenir des définitions complètes veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4088/t4088-11f.html.

DÉPENSES POUR LA R-D EXÉCUTÉE À CONTRAT OU SUBVENTIONNÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES

12. DÉPENSES ENGAGÉES OU SUPVENTIONNÉES POUR LA R-D EFFECTUÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES

		Au Canada	À l'étranger	
		(millio	ers de \$CAN)	
a)	Total des dépenses exécutées en 2010 pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1023	0 \$ 1024	
b) Total des dépenses exécutées en 2011 pour la R-D effectuée par d'autres organismes				
	i) Sociétés	1002	0 \$ 1012 000 \$	
	ii) Universités	1006	0 \$ 1016 000 \$	
	iii) Autres	1008	0 \$ 1018 000 \$	
	Total des éléments 12.b) i) à iii) pour 2011	1098	0 \$ 1099 000 \$	
c)	Total des dépenses projetées en 2012 pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1025	0 \$ 1026	
d)	Total des dépenses prévues en 2013 pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1027	000 \$	

AUTRES DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS AU CHAPITRE DE LA TECHNOLOGIE

Une société peut obtenir de l'information fondée sur la R-D effectuée dans le passé par d'autres sociétés, organismes ou particuliers. D'autre part, elle peut aussi vendre de l'information fondée sur la R-D qu'elle a entreprise dans le passé. À la section précédente, on vous demande de déclarer les dépenses engagées pour financer la R-D exécutée par des tiers à votre compte. À la présente section, on vous demande de déclarer uniquement les dépenses pour l'information et les droits relatifs à la R-D qui a déjà été exécutée par des tiers dans le passé, et les paiements que votre propre entreprise a reçus pour de l'information ou des droits relatifs à la R-D.

13. DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS PAR CET ORGANISME EN 2011.

		Dépenses effectuées		Paiements reçus		
		Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger	
			(milliers	s de \$CAN)		
a) Soci	iété mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s)		01		
i)	Brevets	1029	1030 000 \$	1031	1032 000 \$	
ii)	Droits d'auteur	1033 000 5	1034 000 \$	1035	1036 000 \$	
iii)	Marques de commerce	1037 000 5	1038 000 \$	1039 000 \$	1040 000 \$	
iv)	Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés	1041	1042	1043	1044	
v)	Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.)	1045	1046 000 \$	1047	1048	
	Total	1049 000 9	1050 000 \$	1051 000 \$	1052 000 \$	
b) Autr	res organismes ou particuliers	, X)				
i)	Brevets	1053	1054 000 \$	1055	1056	
ii)	Droits d'auteur	1 A 000 S	1058 000 \$	1059 000 \$	1060 000 \$	
iii)	Marques de commerce	1061 000 5	1062 000 \$	1063 000 \$	1064 000 \$	
iv)	Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés	1065	1066	1067	1068	
v)	Autres (assistance technique, procédes industriels et savoir-faire, etc.)	1069	1070	1071 000 \$	1072	
	Total	1073 000 5	1074 000 \$	1075 000 \$	1076 000 \$	

Définitions

(équivalentes à celles de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr00143.html)

Brevet : Titre de propriété intellectuelle accordé par le gouvernement qui donne le droit d'empêcher autrui de fabriquer, d'utiliser ou de vendre une invention.

Droit d'auteur : Protège les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales (y compris les programmes informatiques), ainsi que trois autres objets du droit d'auteur soit : la prestation. l'enregistrement sonore et le signal de communication.

Marque de commerce : Mot, symbole ou dessin (ou combinaison de ces éléments) servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme de ceux d'autres personnes sur le marché.

Dessin industriel : Les caractéristiques visuelles touchant la configuration (forme), le motif ou les éléments décoratifs (ou toute combinaison de ces éléments), appliqués à un article manufacturé.

Topographie de circuit intégré : La configuration tridimensionnelle des circuits électroniques que l'on retrouve dans les schémas ou produits de circuits intégrés.

Propriété intellectuelle : Forme de création qui peut être protégée par un brevet, une marque de commerce, un droit d'auteur, un dessin industriel ou une topographie de circuit intégré.

TEMPS REQUIS POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE					
14. VEUILLEZ INDIQUER COMBIEN DE TEMPS VOUS AVEZ MIS POUR REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE, Y COMPRIS LE TEMPS QU'IL A FALLU POUR RECUEILLIR L'INFORMATION.					
9909 minute(s)					
INFORMATION DE LA PE	INFORMATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE				
Prénom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées) Nom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées) 0013 Nom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées)					
Titre					
0014					
Nº de téléphone 0017 Poste 0027	N° de télécopieur				
Adresse électronique 0018	Date 0015 A A A A M M J J				
DONNÉES SUR LA F					
15. EN 2011, CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE A-T-ELLE EFFECTUÉ OU FINANCÉ DES TRAVAUX DE R-D ÉNERGÉTIQUE? 1401 Oui Veuillez remplir le questionnaire ci-joint intitule « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie ». Non Veuillez remplir la section Information de la personne-ressource à la page 4 du questionnaire ci-joint intitulé « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie » et la retourner avec le présent questionnaire.					
RAISONS DES VARIATIONS IMP	ORTANTES, LE CAS ÉCHÉANT				
Statistique Canada compare les réponses actuelles avec celles fournies pour la dernière période de déclaration.					
Veuillez décrire les raisons pour lesquelles surviennent des variation acquisition ou cession d'entreprises, fermetures, changements or					
En expliquant les changements ou les événements possibles, on	pourrait éviter un suivi par Statistique Canada.				
1412					
1413					
1414					
1415					
1416					
1417					
1418					
1419					
1420					

Page 12 5530404122

	COMMENTAIRES GÉNÉRAUX		
Nous vous invitons à faire part de vos commentaires ci dessous.			
9920			
9913			
9914			
9915			
9916			
9917			
9918			
9919			
9921			
_			

INFORMATION ET DÉFINITIONS

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, sans leur consentement ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* concernant la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accèder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant. Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la Loi sur la statistique prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes ont l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve et Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la Loi sur la statistique prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales ou avec des organisations non gouvernementales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef dans laquelle vous précisez les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données et la postant à l'adresse suivante :

Statisticien en chef du Canada

Statistique Canada

À l'attention du gestionnaire de l'enquête sur la Recherche et développement dans l'industrie canadienne

Organismes industriels sans but lucratif Division de l'investissement, des sciences et de la technologie SC-1302

150, promenade Tunney's Pasture

Ottawa (Ontario)

K1A 0T6

Vous pouvez aussi communiquez avec nous par télécopieur au : 613-951-1572

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Page 13 5530404132

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

- 1. Nous menons cette enquête depuis 1955; il est possible que vous ayez dans vos dossiers des copies de vos déclarations antérieures qui pourraient vous aider. Si vous remplissez un formulaire regroupé pour au moins deux sociétés apparentées, veuillez donner des chiffres regroupés pour toutes les questions (p. ex., les revenus, le personnel, les dépenses de R-D, les frais imputés à la technologie). Le terme « société déclarante » utilisé dans le questionnaire comprend tous les groupes de sociétés apparentées lorsqu'un formulaire regroupé est rempli.
- Prière de répondre à toutes les questions. À défaut de chiffres exacts, des estimations suffiront. Vos estimations seront meilleures que les nôtres.
- 3. Veuillez retourner le questionnaire rempli dans les 30 jours suivant la réception. Si cela n'est pas possible, veuillez nous informer de la date à laquelle vous prévoyez nous le faire parvenir. Si vous recevez plus d'une copie du questionnaire de cette enquête pour la même entreprise, veuillez en remplir un seul et nous retourner le(s) questionnaire(s) en double. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent questionnaire ou si vous avez des questions au sujet de l'enquête, veuillez communiquer avec :

Statistique Canada 150, promenade Tunney's Pasture Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Téléphone : 1-877-992-3999 Télécopieur : 1-888-883-7999

Définition de la R-D

La recherche et le développement (R-D) consistent en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement est l'activité entreprise pour appliquer les résultats des recherches ou d'autres connaissances scientifiques à la création de produits ou procédés nouveaux ou nettement améliorés. S'il réussit, le développement se traduira généralement en produits ou procédés qui représentent une amélioration à la technologie de pointe et pourront être brevetés.

La recherche et le développement doivent être considérés comme des « activités de recherche scientifique et de développement expérimental » en sciences naturelles et génie uniquement et ne comprennent donc pas :

- i. la recherche sur les marchés, la stimulation des ventes,
- ii. le contrôle de la qualité ou l'analyse et les essais ordinaires des matériaux, dispositifs ou produits,
- iii. la recherche en sciences sociales ou humaines,
- iv. la prospection, l'exploitation ou le forage en vue de découvrir ou de produire des minéraux, du pétrole ou du gaz naturel,
- v. la production en série d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit nouveau ou amélioré, ou la commercialisation d'un procédé nouveau ou amélioré,
- vi. les modifications de modèles, ou la compilation ordinaire de renseignements.

Exemples:

L'investigation du phénomène de la conduction électrique dans le cristal était de la recherche. L'application de cette connaissance à la création d'un nouveau dispositif d'amplification – le transistor – était du développement. L'application de ce dispositif à la construction de nouveaux circuits électriques pour les récepteurs

de télévision était du développement. La création de nouveaux boîtiers en plastique pour les récepteurs de télévision est de la conception, pas du développement.

La recherche et le développement peuvent être effectués par une unité permanente de R-D (p. ex., une division de R-D) ou par une unité qui exerce généralement une activité qui n'est pas de la R-D (p. ex., ingénierie ou production). Dans le premier cas, l'unité de R-D peut consacrer une partie de son temps à la mise à l'essai normale, au diagnostic d'anomalies ou à d'autres activités qu'on ne doit pas inclure dans la R-D. Dans le second cas, il ne faut tenir compte que de la partie de l'activité totale de l'unité qui constitue de la R-D.

Pour de plus amples renseignements, voir la section 37, règl. 2900 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et paragraphe 63 du *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental* (OCDE, 2002).

Nota:

Toutes les dépenses attribuables à des activités de R-D doivent être déclarées, dans les dépenses pour les terrains et les bâtiments destinés spécifiquement au soutien de la R-D. Cette inclusion est différente du traitement des dépenses pour la recherche et développement admissibles au programme d'incitation fiscal pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

Interprétation

En général, la R-D'industrielle est destinée à créer une invention qui peut, par la suite, devenir une innovation technologique. L'une de ses caractéristiques fondamentales est que le résultat du travail est incertain, c'est-à-dire que la probabilité d'atteindre un objectif technique donné ne peut être connue ou déterminée à l'avance en fonction des connaissances et des expériences actuelles. Cela dit, une grande partie du travail effectué par les scientifiques et les ingénieurs n'est pas de la R-D puisque leurs activités principales « normales » sont la production, les travaux de génie, le contrôle de la qualité et la mise à l'essai. Même s'ils appliquent des principes scientifiques et techniques, leur travail n'est pas orienté vers l'acquisition de nouvelles connaissances ou le développement de nouveaux produits ou procédés. Toutefois, les éléments de travail qui, en soi, ne sont pas considérés comme de la R-D mais fournissent un apport direct aux projets de R-D doivent être compris dans la R-D. Voici des exemples de ces éléments de travail : dessin, génie, travail d'atelier, informatique, travail de secrétariat.

Si l'objectif principal est d'apporter d'autres améliorations techniques au produit ou au procédé, alors le travail répond à la définition de la R-D. Par contre, si le produit, le procédé ou la méthode sont en grande partie déjà établis et que l'objectif premier est de développer de nouveaux marchés, de planifier en vue d'une production ou d'assurer la bonne marche d'un système de production ou de contrôle, l'activité en question ne peut plus être considérée comme étant de la R-D même si elle peut constituer une partie importante du processus global d'innovation. Ainsi, le dessin, la construction et la mise à l'essai de prototypes, de modèles, d'usines pilotes font partie de la R-D

Toutefois, lorsqu'on a apporté les modifications nécessaires et que les essais ont été menés de façon satisfaisante, on a atteint la limite de la R-D. Par conséquent, le coût de l'outillage (dessin et essai) ainsi que le coût des plans de construction, de fabrication et de production ne font plus partie des dépenses de développement.

On peut inclure les usines pilotes dans le développement, mais seulement si l'objectif principal est d'acquérir de l'expérience et de réunir des données. Aussitôt que ces installations commencent à fonctionner comme des unités normales de production, leurs coûts ne peuvent plus être attribués à la R-D. De même, une fois qu'on est satisfait du prototype original, les autres « prototypes » construits pour répondre à un besoin particulier ou pour remplir une très petite commande ne font pas partie de l'activité de R-D.

Page 14 5530404142

ACTIVITÉ	TRAITEMENT	REMARQUES
Prototypes, usines-pilotes	Inclure	Tant que l'objectif principal est d'y apporter d'autres améliorations.
Contrats (questions 13.d) et 13.f))	Inclure	Tous les contrats exigeant de la R-D. Lorsque les contrats comprennent également d'autres travaux, ne déclarer que les coûts de R-D.
Recherche économique, étude du marché, études de gestion	Exclure	Toutes les activités en sciences sociales.
Contrôle de la qualité, mise à l'essai normale, modifications de style, adaptation mineure d'un produit pour répondre aux besoins particuliers d'un client	Exclure	Même s'ils sont effectués par du personnel affecté normalement à la R-D.
Prospection, forage d'exploration, exploitation de mines, de puits de pétrole et de gaz	Exclure	Inclure cependant les projets de R-D prévoyant l'utilisation de nouvel équipement ou de nouvelles techniques dans des domaines, par exemple la recherche sur les méthodes de récupération tertiaire ou in situ.
Génie	Exclure	Tenir compte uniquement des travaux de génie fournissant un apport direct à la R-D.
Dessin et conception	Exclure	Tenir compte uniquement des travaux de dessin et de conception fournissant un apport direct à la R-D.
Outillage, production expérimentale, diagnostic d'anomalies	Exclure	Toutefois, d'autres travaux de R-D peuvent être nécessaires par suite de ces activités.
Brevets et permis	Exclure	Tout le travail administratif et juridique afférent aux brevets et permis.

Définition du personnel de la R-D

Inclure les entrepreneurs autonomes et les employés qui se consacrent à des activités liées à la R-D travaillant « sur place » dans les bureaux, laboratoires, usines ou autres installations de la société déclarante et des sociétés énumérées à la question 1.b).

Personnel professionnel – Ce sont les chercheurs ou les gestionnaires de R-D. Il peut s'agir de scientifiques ou d'ingénieurs. Les chercheurs sont des professionnels qui se livrent à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et qui s'occupent également de la gestion des projets concernés. Les gestionnaires et les cadres chargés de la planification et de la gestion des aspects scientifiques et techniques du travail d'un chercheur font également partie de cette catégorie.

Techniciens et technologues Personnel qui a reçu une formation technique et collabore avec les scientifiques et les ingénieurs qui font de la R-D, soit les techniciens en chimie, dessinateurs, etc. Ils doivent être titulaires d'un diplôme de technicien délivré soit par les autorités provinciales de l'éducation, soit par une association provinciale ou nationale scientifique ou technique.

Personnel de soutier administratif – Personnel directement rattaché au programme de R-D, notamment des opérateurs de machines et les électriciens affectés à la construction de prototypes ou les commis, dactylos, comptables et magasiniers affectés à des travaux d'administration et de bureau dans les sociétés de R-D.

Les résultats de cette enquête seront diffusés dans les publications intitulées « **Recherche et développement industriels** » (nº 88-202-X au catalogue) et CANSIM 358-0024 et 358-0161.

http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi?subject=193#193. Veuillez faire une copie du questionnaire rempli pour vos dossiers.

Page 15 5530404152

Veuillez retourner le questionnaire dûment complété dans les 30 jours suivant la réception.

Si cela n'est pas possible, veuillez nous informer de la date à laquelle vous prévoyez nous le faire parvenir. Si vous recevez plus d'une copie du questionnaire de cette enquête pour la même entreprise, veuillez en remplir qu'un seul et nous retourner le(s) questionnaire(s) en double. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser :

Statistique Canada 150, promenade Tunney's Pasture Ottawa, On K1A 0T6 Téléphone : 1-877-992-3999 Télécopieur : 1-888-883-7999

Merci d'avoir rempli ce questionnaire. Veuillez garder une copie pour vos dossiers.

Page 16 5530404162